Collège électoral français
Canton électoral :
Bureau principal de canton A

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 13 JUIN 2004.

Procès-verbal de réception des doubles des tableaux de dépouillement du canton électoral.

Numéros des bureaux de dépouillement A	Heure de réception définitive des dou- bles des tableaux de dépouillement	Observations (1)

⁽¹⁾ Le cas échéant, indiquer que le président du bureau ayant apporté le double du tableau à heures a été invité à le faire rectifier ou compléter.

Le Président de chacun des bureaux de dépouillement A a remis le double du tableau dressé par son bureau au Président du bureau principal de canton A.

Après vérification et correction éventuelle, chaque tableau est paraphé par ce dernier nommé. Celui-ci a signé pour récépissé dudit tableau le procès-verbal du bureau de dépouillement dont son Président était porteur.

Le bureau principal de canton A reprend par bureau de dépouillement sur un tableau récapitulatif (voir annexe 1) le nombre de bulletins déposés, le nombre de bulletins blancs ou nuls, le nombre de bulletins valables et, pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre de bulletins contenant des suffrages de liste, le total des bulletins contenant les suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat de chaque liste le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus (2).

Le bureau totalise pour l'ensemble du canton toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Le bureau communique, par la voie la plus rapide, au Ministre de l'Intérieur, le total des bulletins déposés, le total des bulletins blancs et nuls, le total des votes valables, le chiffre électoral de chacune des listes ainsi que les suffrages nominatifs obtenus par les candidats (titulaires et suppléants) (3).

Le Président du bureau principal de canton met ce procès-verbal, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif sous enveloppe, la cachette et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de province, qui en donne récépissé.

	Fait à, le
Le secrétaire,	Le Président,

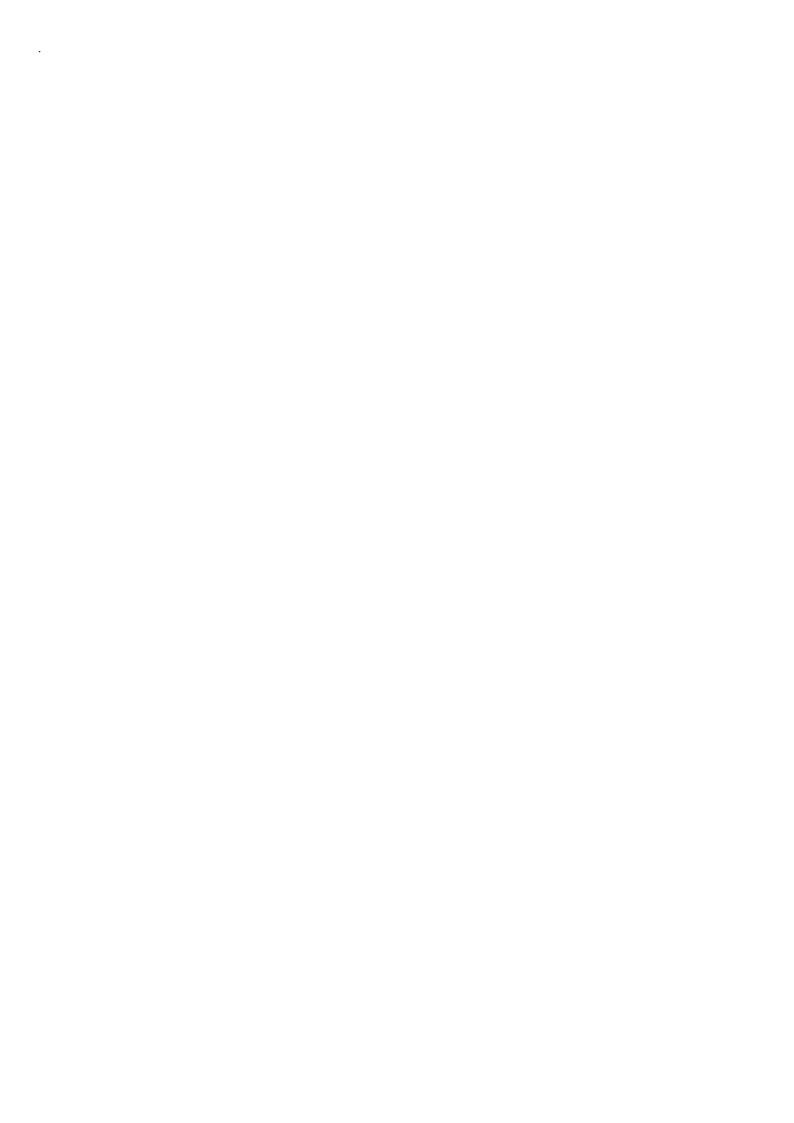
Les assesseurs,

P.S.: LE PRÉSIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON A NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUI-VANT L'ÉLECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEF-LIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRÉSENCE DE TOUS LES BUREAUX ÉLECTORAUX DE SON CANTON. PRENEZ LES ACCORDS NÉCESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES, AVANT LES ÉLECTIONS, AFIN D'ÉVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRÉSENCE.

^{(2) -} Dans les cantons de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le bureau doit dresser le tableau récapitulatif en double : un exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral néerlandais et un second exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral français (Art. 156, § 2 et art. 161, alinéa 9 CE). Dans les cantons électoraux de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale de cette circonscription, un tableau récapitulatif est dressé en français (collège électoral français) et un autre est dressé en néerlandais (collège néerlandais). Dans les cantons électoraux de l'arrondissement de Hal-Vilvorde de cette circonscription, le tableau récapitulatif est dressé en double exemplaire et exclusivement en néerlandais.

⁻ Toutefois, vu que dans les cantons de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, il est impossible de déterminer à quel collège électoral appartiennent les bulletins blancs ou nuls, ceux-ci doivent être globalisés au niveau de l'ensemble du canton et leur nombre est à indiquer sur une feuille distincte (voir annexe 2 à la présente formule).

⁽³⁾ Les présidents de canton et le SPF Intérieur passent des accords en vue de la transmission digitale des résultats électoraux.



Province:	
Bureau principal de canton A :	

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 13 JUIN 2004.

Liste en vue du paiement, par virement bancaire, des jetons de présence aux membres du bureau électoral.

Les soussignés, le Président, le secrétaire et les assesseurs du bureau électoral susmentionné, déclarent que les données figurant ci-dessous sont exactes.

NOM ET PRÉNOM (1)	ADRESSE	FONCTION (2)	CODE POSTAL ET COMMUNE	NUM	NUMÉRO DE COMPTE							MONTANT EUR	SIGNA- TURE			
		P					-						-		62	
		S					-						-		25	
		A					-						-		25	
		A					-						-		25	
		A					-						1		25	
		A					-						1		25	
							-						-			
							-						-			_

Signature des membres du bureau électoral,

Le secrétaire, Les assesseurs, Le Président,

N.B.: MENTIONNEZ VOS COORDONNÉES DE FAÇON CLAIRE ET PRÉCISE AFIN DE PERMETTRE UN PAIEMENT RAPIDE!

CONTRÔLEZ VOTRE NUMÉRO DE COMPTE!

⁽¹⁾ Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (M^{me}) ou Monsieur (M.).

⁽²⁾ En ce qui concerne la fonction, complétez comme suit : P pour le Président, A pour les assesseurs et S pour le secrétaire.

⁽³⁾ Le lundi matin suivant le scrutin, le Président du bureau principal de canton A doit remettre cette formule, ainsi que les autres formules de paiement du canton électoral, au percepteur du bureau de poste indiqué.

Collège électoral français
Canton électoral :
Bureau principal de canton A

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 13 JUIN 2004.

Tableau récapitulatif des résultats transmis par les bureaux de dépouillement A.

Bureaux de dépouillement A	Numéros des bureaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre de bulletins de vote trouvés dans les urnes	Nombre de bulletins blancs et nuls	Nombre de bulletins valables
1 ^{er} bureau				
2 ^{ème} bureau				
3 ^{ème} bureau				
4 ^{ème} bureau				
5 ^{ème} bureau				
6 ^{ème} bureau				
7 ^{ème} bureau				
8 ^{ème} bureau				
9 ^{ème} bureau				
10 ^{ème} bureau				
Total pour le canton				

LISTE									
1°	2°	3°	4°						
Nombre de bulletins marqués en tête de liste	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants						

Total des bulletins de vote contenant les suffrages de listes et les suffrages nominatifs (1°+2°+3°+4°):	
(Chiffre électoral de la liste)	

LISTE Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats titulaires dont les noms figurent ci-dessous									LISTE Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats suppléants dont les noms figurent ci-dessous					
									picants dont tos noms rigurent ci-dessous					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6

O 11 \	/1 / 1	
	électoral	trancaic
Concec	Cicciorai	manicais
		3

Le secrétaire,

Coll	ege electoral français		
CIR	CONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BRUXELLES-H.	AL-VILVORDE	
Can	ton électoral :		
	ÉLECTION DU PARLEM DU 13 JUIN 2		Ī
	<u>RÉSULTATS GÉNÉRAUX POUR LE COLI LE COLLÈGE ÉLECTORA</u>	ÆGE ÉLECTOR AL NÉERLANDAI	AL FRANÇAIS ET S.
-	Bulletins valables pour le Collège électoral français	÷	
-	Bulletins valables pour le Collège électoral néerlandais	:	
-	Bulletins blancs et nuls	:	
	TOTAL	:	<u></u>

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,